

RÈGLEMENT SWIMRUNBASK 2026

Baie de Saint-Jean-de-Luz et sa Corniche

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le déroulement de l'épreuve s'effectue selon le règlement suivant.

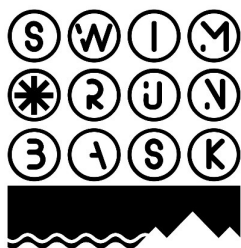
- L'édition 2026 du SWIMRUNBASK est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), délégataire du swimrun. L'inscription à l'événement vaut acceptation pleine et entière du règlement. Chaque participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.
- Les participants doivent être physiquement aptes à pratiquer le swimrun en compétition, impliquant des efforts alternant course à pied et nage en mer. La distance de 10,2 km s'adresse à des nageurs confirmés ayant déjà l'expérience de la nage longue distance.
- L'esprit du SWIMRUNBASK est de permettre aux nageurs et coureurs de s'épanouir et de se dépasser dans un environnement d'exception : la baie de Saint-Jean-de-Luz et sa Corniche.
- Les courses se disputent en solo ou par équipes de deux personnes (binômes masculins, féminins ou mixtes). Les coéquipiers doivent rester ensemble durant toute l'épreuve.
- Chaque participant prend part à la course sous sa propre responsabilité et ne peut en aucun cas tenir l'organisation responsable d'un accident survenu pendant l'épreuve.

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

Le SWIMRUNBASK est organisé par 2 associations luzienne et cibourienne : Saint Jean de Luz Ciboure Athlétisme (SJLCA) et Ur Kirolak Natation. Cette épreuve se déroule dans la baie de Saint-Jean-de-Luz. Les inscriptions se font exclusivement via le site www.pb-organisation.com.

Date et horaires de l'épreuve

- Date : samedi 03 octobre 2026
- Briefing obligatoire : 9h00 sur la plage devant l'antenne nautique
- Départ SOLO : 9h30
- Départ DUO : 9h40
- Cérémonie de remise des prix : en fin de matinée



Sous peine de disqualification, il est impératif de respecter les horaires annoncés sur le site internet, les réseaux sociaux et dans le présent règlement. Les participants doivent être présents devant la ligne de départ pour le **briefing à 9h00**.

ARTICLE 2 – PARCOURS ET COMPOSITION

Le SWIMRUNBASK propose un parcours unique de 10,2 km combinant des sections de nage en mer et des sections de course à pied sur la Corniche Basque.

Distance totale : 10,2 km

Le parcours alterne sections de natation (NAT) et sections de course à pied (CAP) le long de la baie de Saint-Jean-de-Luz. Les plans sont consultables sur le site Internet <https://www.swimrunbask.com/>

Points de ravitaillement

Deux points de ravitaillement sont organisés en cours de parcours :

- Sortie de la section CAP 3
- Milieu de la section CAP 4

Les organisateurs proposeront des produits individualisés (bananes et/ou compotes). Seules les personnes faisant partie de l'organisation pourront fournir le ravitaillement.

Important : Le parcours peut être modifié par les organisateurs en raison de conditions météorologiques, de sécurité ou de la qualité de l'eau.

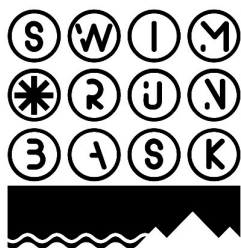
ARTICLE 3 – COMPOSITION ET CATÉGORIES

Nombre de participants

- 125 équipes DUO
- 200 participants SOLO

Âge minimum

- 16 ans révolus au jour de l'épreuve



Composition des équipes DUO

- 2 femmes
- 2 hommes
- Mixte (1 femme + 1 homme)

Classements et catégories

Classement DUO – récompense les trois premières équipes des catégories suivantes :

- Féminine
- Masculine
- Mixte

(sans différenciation des catégories d'âge)

Classement SOLO – récompense le 1er et la 1ère par catégorie d'âge :

- U18 (moins de 18 ans)
- U20 (moins de 20 ans)
- Senior (21–34 ans)
- Master (35 ans et plus)

ARTICLE 4 – TARIFS DES INSCRIPTIONS

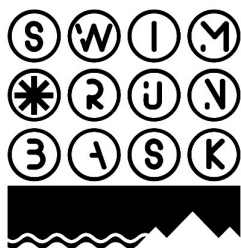
Les inscriptions se font exclusivement via le site : www.pb-organisation.com

Les tarifs proposés sont hors frais de transaction bancaire et de licence expérience

Formule	Jusqu'au 17 Juillet 2026	Du 18 juillet au 31 Août 2026	Du 1er au 30 Septembre 2026
DUO (par équipe)	80€	90€	95 €
SOLO (individuel)	45€	55€	60 €

Le tarif inclut le pack de bienvenue.

Note : En cas de désistement ou de non-participation, aucun remboursement ne peut être demandé (voir Article 14).



ARTICLE 5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI et aux non licencié(e)s. L'inscription se fait via le site www.pb-organisation.com.

Pour les licencié(e)s FFTRI (Majeurs et Mineurs)

- Renseigner le numéro de licence FFTRI compétition en cours de validité à la date de l'événement
- Présenter une pièce d'identité
- Pour les mineurs : autorisation parentale

Pour les non-licencié(e)s Majeurs

- Renseigner le Formulaire Info Santé ET souscrire une Licence Expérience FFTRI (assurance journée), disponibles directement sur le formulaire d'inscription
- Présenter une pièce d'identité

Pour les non-licencié(e)s Mineurs

- Renseigner le Questionnaire de Santé / Autorisation parentale ET souscrire une Licence Expérience FFTRI (assurance journée), disponibles directement sur le formulaire d'inscription

Pour les licences de fédérations étrangères

- La prise d'une Licence Expérience FFTRI est obligatoire. Il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse).

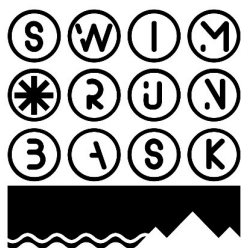
En signant le présent règlement, le chef d'équipe (DUO) s'engage à informer son coéquipier de l'ensemble des modalités. Seules les équipes à jour de leur dossier à la clôture des inscriptions pourront prendre le départ.

ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS ET BRIEFING

Le retrait des dossards et le briefing d'avant-course sont obligatoires.

Lieu de retrait

Le lieu de retrait des dossards sera précisé ultérieurement



Créneaux de retrait

les créneaux de retraits seront précisés ultérieurement

Pour l'ensemble des participants :

- Il est impératif de présenter une pièce d'identité lors du retrait du dossard.
- Pour les équipes DUO, les deux participants doivent être présents ensemble, ou l'un doit pouvoir présenter la pièce d'identité (ou sa photocopie) de son coéquipier.
- Une puce de chronométrage sera fournie par l'organisation ; elle devra être portée durant toute l'épreuve et rendue à l'arrivée ou en cas d'abandon.
- Un bonnet et une chasuble numérotée sont fournis par l'organisation. Ils sont obligatoires pendant la course et la chasuble doit être restitué à l'arrivée.

Le briefing d'avant-course aura lieu à 9h00 sur la plage devant l'antenne nautique. La présence est obligatoire.

Les puces de chronométrages et les chasubles doivent être restituées à l'arrivée, en cas contraire, une facturation respective de 60€ et de 17€, sera appliquée.

ARTICLE 7 – LE DÉPART

Le départ sera donné depuis la Promenade des Rochers (en bas de la colline de Ste Barbe) à Saint-Jean-de-Luz, à l'emplacement de l'arche ou des oriflammes installées à cet effet.

- Départ SOLO : 9h30
- Départ DUO : 9h40

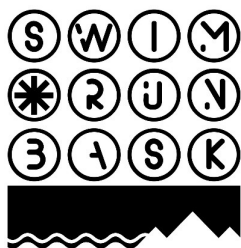
Les participants devront prendre le départ en tenue de course et porter le bonnet et le chasuble remis par les organisateurs, sous peine de non-classement.

Rappel : De manière générale, tout ce qui est emporté au départ doit être conservé jusqu'à l'arrivée.

Les organisateurs pourront s'opposer au départ d'un participant dont l'état ou l'équipement n'est pas conforme. Un contrôle du matériel peut être effectué avant le départ.

Important : Il n'y aura pas de faux-départ autorisé. Le non-respect des consignes de départ peut entraîner une disqualification.

Pour les DUO : La longe ne peut être utilisée qu'à partir de la première mise à l'eau. La distance maximale entre les deux participants est de 10 mètres tout au long du parcours.



ARTICLE 8 – LES COURSES ET LE PARCOURS

Déroulement

- Le temps limite total de course est de 3h00. Au-delà, les organisateurs pourront disqualifier et prendre en charge les participants.
- Le parcours balisé doit être suivi dans son intégralité. Toute erreur de parcours est de la seule responsabilité du concurrent.
- Les participants devront déposer tous les déchets dans les poubelles mises en place par l'organisation.

Sécurité sur le parcours

En cas de besoin d'assistance en mer, le participant doit :

- Utiliser son sifflet
- Se mettre de préférence sur le dos en position de flottaison

L'organisation se réserve le droit de stopper une équipe dont la sécurité n'est plus assurée ou si la santé d'un des concurrents est mise en jeu.

ARTICLE 9 – L'ARRIVÉE ET LE CHRONOMÉTRAGE

L'arrivée se fera sur la Grande Plage de Saint-Jean-de-Luz, à hauteur de la base nautique, près de la Digue aux chevaux. Elle sera signalée par une arche.

Chronométrage

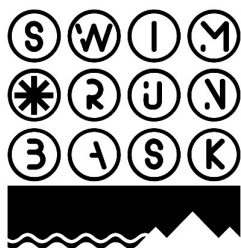
- Le temps de classement est validé après passage sur la ligne d'arrivée et déclenchement du chronométrage auprès de la borne.
- Pour les DUO : le classement est établi à l'arrivée du 2ème concurrent (avec un maximum de 10 m de distance entre les deux membres).

Les puces de chronométrage doivent être rendues obligatoirement dès la fin de la course.

ARTICLE 10 – LE MATÉRIEL

Matériel obligatoire – fourni par le participant

- Tenue adaptée pour la pratique du SwimRun (combinaison, maillot ou shorty)
- Sifflet



-
- Baskets de course à pied

Matériel fourni par l'organisation

- Bonnet (obligatoire pendant les sections de nage)
- Chasuble numéroté (à restituer à l'arrivée)
- Puce de chronométrage

Matériel autorisé (optionnel)

- Flotteur type pull buoy (dimensions max : 40 × 30 × 20 cm)
- Plaquettes de natation (paddles)
- Pince-nez
- Lunettes de nage
- Longe (corde entre les membres du binôme – à partir de la 1ère mise à l'eau uniquement)
- Ravitaillement personnel

Matériel interdit

- **Tout flotteur autre que le type pull buoy**
- **Palmes**
- **Masque**
- **Tuba**

Important : Le matériel choisi au départ doit être conservé jusqu'à l'arrivée. Un contrôle peut être effectué à tout moment. Tout participant dont l'équipement obligatoire est absent ou non conforme pourra être disqualifié.

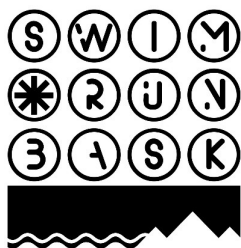
ARTICLE 11 – REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix se tient en fin de matinée sur le lieu de l'arrivée. Il est impératif d'être présent pour recevoir les prix.

Classement DUO – les trois premières équipes récompensées selon les catégories

- 1^{ère} Équipe féminine, 2^{ème} Équipe féminine, 3^{ème} Équipe féminine
- 1^{ère} Équipe masculine, 2^{ème} Équipe masculine, 3^{ème} Équipe masculine
- 1^{ère} Équipe mixte, 2^{ème} Équipe mixte, 3^{ème} Équipe mixte

(sans différenciation des catégories d'âge)



Classement SOLO – 1er et 1ère récompensés par catégorie

- U18
- U20
- Senior (21–34 ans)
- Master (35 ans et plus)

ARTICLE 12 – ABANDON ET DISQUALIFICATION

Abandon

- En cas d'abandon volontaire, les concurrents se signalent à l'organisation (signaleurs) pour être pris en charge.
- En cas d'abandon d'un participant en DUO, l'équipe est automatiquement disqualifiée.
- En cas d'abandon, les concurrents doivent remettre leur puce de chronométrage.

Motifs de disqualification

- Dépassement de la limite de temps de 3h00.
- Non-respect des tranches horaires ou impossibilité de rejoindre le point de sortie de l'eau.
- Comportement déloyal ou dangereux envers un autre concurrent.
- Refus de porter assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Abandon de déchets dans la nature.
- Non-respect du parcours balisé.
- Absence ou non-conformité de l'équipement obligatoire.

Toute disqualification est définitive et sans recours.

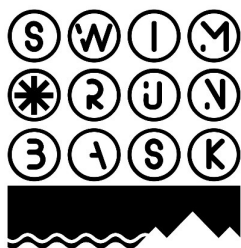
ARTICLE 13 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course.

La sécurité et l'assistance médicale sur les parcours de swimrun est assurée par l'association une association agréée et compétente pour déployer un DPS,

Une équipe de bénévoles signaleurs aquatiques et terrestres sera en renfort du dispositif.

- Un poste de secours est situé à l'arrivée du parcours, tout au long de l'événement.
- La sécurité aquatique est répartie tout au long du parcours.



-
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier la course en cas de mauvaises conditions météorologiques ou si la sécurité des participants est mise en cause.
 - En cas d'incident en mer, le participant signale sa demande d'assistance par son sifflet, en position sur le dos de préférence.

L'assurance fédérale FFTRI couvre l'organisation et les concurrents licenciés. Les participants non licenciés sont couverts via le Licence Expérience FFTRI souscrit lors de l'inscription.

Chaque participant s'assure d'être couvert pour la pratique du swimrun en compétition, via sa licence FFTRI ou le Licence Expérience FFTRI souscrit à l'inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de séquelles liées à la participation, et en cas de vol. En s'inscrivant, le participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du règlement et s'engager à le respecter.
- Être suffisamment entraîné pour la distance à laquelle il est inscrit.
- Être seul responsable, le jour de l'épreuve, de décider s'il se sent capable de prendre le départ.

ARTICLE 14 – ANNULATION, DÉSISTEMENT ET REMBOURSEMENT

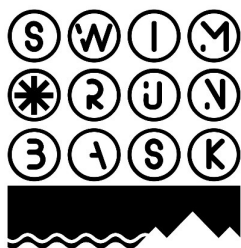
Report en cas de force majeure

En cas d'annulation pour force majeure (conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, interdiction administrative, crise sanitaire ou tout événement imprévisible...) ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, le samedi 03 octobre 2026, l'organisation se réserve le droit de reporter l'épreuve au dimanche 04 octobre 2026 aux mêmes horaires.

Si le participant ne peut participer le dimanche 04 octobre 2026, aucune réclamation ni remboursement ne pourra être formulé. Le montant des inscriptions reste acquis à l'organisation.

Annulation définitive

En cas d'annulation pour force majeure (conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, interdiction administrative, crise sanitaire ou tout événement imprévisible...) ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, le dimanche 04 octobre 2026, l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition (événement). Aucune réclamation, ni responsabilité ne peut être retenues à son encontre. L'organisation analysera le cas échéant, au vu des dépenses engagées, l'éventualité d'une part de remboursement.



Désistement

- En cas de désistement ou de non-participation pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne peut être demandé.
- En cas de blessure avant l'événement, sur présentation d'un certificat médical, il est possible de transférer son inscription à une tierce personne qui devra fournir les pièces justificatives. Ce transfert s'effectue via la plateforme PB Organisation. Toute modification peut entraîner un coût supplémentaire.

Changement de binôme (DUO)

Les changements de binôme sont autorisés jusqu'au 24 septembre 2026 et la démarche se fait via la plateforme PB Organisation.

ARTICLE 15 – ENVIRONNEMENT

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné sur le parcours ou dans la nature.

- Les concurrents emportant leur ravitaillement sous la combinaison (gels, barres...) doivent impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues.
- Dans le cadre d'une démarche de développement durable, aucun sac plastique ne sera fourni aux concurrents.
- Tout concurrent convaincu d'avoir jeté un déchet dans la nature sera disqualifié.

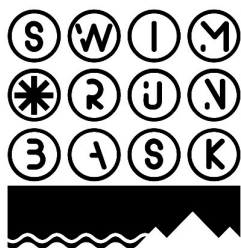
ARTICLE 16 – DROIT À L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit (partenaires, médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors du SWIMRUNBASK, sur tout support.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Pour ne pas figurer dans les supports de communication, ils doivent en informer par écrit l'organisateur.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES (CNIL)

Les données personnelles sont traitées par PB Organisation pour la gestion des inscriptions. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant :



-
- Par e-mail : contact@pb-organisation.com
 - Par courrier : 73 rue Gambetta – 64500 Saint-Jean-de-Luz (avec copie d'un titre d'identité signé)
 - Par désabonnement direct en bas de chaque newsletter

ARTICLE 18 – RESPECT ET ASSISTANCE

- Chaque participant fait preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les riverains.
- Chaque participant s'engage à respecter l'environnement naturel.
- Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un concurrent en difficulté, même s'il doit se détourner ou perdre du temps.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement SWIMRUNBASK 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.